



MAY 16 2016

Your file - Votre référence

Our file - Notre référence

Yves Rochon  
Directeur général  
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart,  
675, boulevard René-Lévesque Est  
QUÉBEC QC G1R 5V7

Comité consultatif  
de l'environnement Kativik  
reçu le

27/05/2016

Monsieur,

Dans une lettre du 16 décembre 2014, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale vous informait formellement que le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada aurait, dès le 1<sup>er</sup> avril 2017, la responsabilité de financement des secrétariats des deux comités consultatifs en ce qui concerne la part fédérale.

Lors de plusieurs échanges avec le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, il nous a été demandé d'officiallement signifier par écrit nos intentions dans ce dossier.

À la suite d'un accord commun entre l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada, il a été convenu que le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada sera le ministère fédéral responsable pour effectuer le transfert de financement du secrétariat des deux Comités consultatifs. Par ailleurs, il a été déterminé que dorénavant le Comité consultatif de l'environnement Kativik et le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James recevront directement la portion fédérale du financement. Ce changement sera effectif dès l'année financière 2017-2018.

Dans un esprit de collaboration, nous proposons de discuter annuellement avec votre ministère pour s'entendre sur le montant à verser afin de s'assurer que nous respectons les articles 22.3.19 et 23.5.19 de la Convention qui stipule que « Le Canada et le Québec contribuent à parts égales au maintien et au financement du secrétariat ».

.../2

Cette manière de procéder permettra de simplifier le processus administratif. Notre priorité est de transférer efficacement le financement des Comités consultatifs afin de remplir nos obligations sous la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

En ce qui concerne les préoccupations que vous apportez dans votre lettre du 25 août à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada en est venue à la conclusion qu'il est possible d'appliquer un décret d'exclusion (décret 441-96) dans cette situation en ce qui concerne le mécanisme de transfert de fonds aux deux Comités consultatifs.

Ainsi, toute entente de financement entre le Comité consultatif de l'environnement Kativik et le gouvernement fédéral pour encadrer l'obligation de financement prévue aux articles 22.3.19 et 23.5.19 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois seraient donc exclus de l'application de l'article 3.12 de la Loi M-30. Par conséquent, le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada considère qu'il peut signer des ententes de financement directement avec ces deux Comités consultatifs.

N'hésitez surtout pas à nous contacter si vous avez des questions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Allan MacDonald  
Directeur général  
Direction générale de la mise en oeuvre  
Traité et gouvernement autochtone  
Affaires autochtones et du Nord Canada

c.c. : Anne-Marie Gaudet  
Marc Jetten  
Benjamin Patenaude

## Benjamin Patenaude

---

**From:** Benjamin Patenaude  
**Sent:** May-18-16 9:45 AM  
**To:** 'yves.rochon@mddelcc.gouv.qc.ca'  
**Cc:** Michael Barrett  
**Subject:** Lettre concernant le Secrétariat de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik- Suivi  
**Attachments:** Letter KEQC secretariat-fr.pdf

Tracking:	Recipient	Delivery
	'yves.rochon@mddelcc.gouv.qc.ca'	
	Michael Barrett	Delivered: 18/05/2016 9:40 AM

Bonjour M. Rochon,

Tel que mentionné dans mon message laissé dans votre boîte vocale le lundi 16 mai, je souhaiterais m'enquérir de l'état d'une correspondance entre le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) et le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant Secrétariat de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik. En juillet 2015, le CCEK a transmis une lettre à Mme Marie Josée Lizotte (voir le document ci-joint). Toutefois, il n'a, à ce jour, reçu aucune réponse à propos de ce sujet d'importance. Si vous être en mesure de me fournir des renseignements sur le traitement de cette lettre, il serait grandement apprécié.

Cordialement,

**Benjamin Patenaude**  
Secrétaire Exécutif  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
C.P. 930  
Kuujuaq, Q.C.  
J0M 1C0  
Téléphone :  
(819) 964-2961 poste 2287  
1-877-964-2961 poste 2287  
Télécopieur: (819) 964-0694  
Courriel: bpatenaude@krg.ca





ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑕᑎᑕᑦ ᑕᑕᑎᑕᑦ ᑕᑕᑎᑕᑦ  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Kativik Environmental Advisory Committee

Kuujuaq, le 13 mai 2016

Madame Annick Lavoie  
Directrice régionale  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
180, boulevard Rideau, bureau 1.04  
Rouyn-Noranda QC J9X 1N9

**Objet : État actuel du site minier Asbestos Hill**

Madame,

Il a été porté à l'attention des membres du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) que l'état actuel du site minier Asbestos Hill, exploité de 1972 à 1984, préoccupait les communautés inuites du Nunavik. L'érosion incessante des résidus miniers présents sur le site et l'exposition de matières autrefois enfouies constituent les deux principales menaces pour l'environnement et les Inuits.

Conformément à son mandat de surveillance de l'application et de l'administration du régime de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik, le CCEK entend répondre aux préoccupations des communautés inuites. Pour ce faire, il doit avoir une idée plus précise de l'état actuel du site minier et des efforts présentement déployés pour maintenir l'intégrité de son environnement.

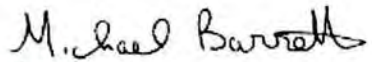
Le CCEK souhaite donc inviter à l'une de ses réunions un représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, afin de discuter de cette question. Plus précisément, le CCEK désire examiner la possibilité que soit réalisée un suivi des effets du site sur l'eau, le sol et la qualité de l'air ainsi que sur le milieu social, compte tenu que ce site fait partie du paysage des communautés depuis de nombreuses années.

Secrétariat du CCEK  
C. P. 930  
Kuujuaq QC J0M 1C0  
Tél. : 819-964-2961, poste 2287  
Fax : 819-964-0694  
Courriel : bpatenaude@krg.ca

Nous vous invitons à communiquer avec nous pour fixer la tenue de cette rencontre. Pour votre information, le CCEK tiendra sa prochaine réunion à Québec, le 16 juin prochain.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à notre demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,



Michael Barrett

Secrétariat du CCEK  
C. P. 930  
Kuujuaq QC J0M 1C0  
Tél. : 819-964-2961, poste 2287  
Fax : 819-964-0694  
Courriel : bpatenaude@krg.ca